

[Texte]

moins d'avoir un consensus. La Cour suprême nous a aidé en disant que ce n'est plus l'unanimité mais un consensus qu'il nous faut, alors ce sera peut-être plus facile à l'avenir de développer des législations qui ont l'approbation des gouvernements provinciaux. Sur la preuve, comme le disait M. Tassé, on a fait beaucoup de travail. Evidemment il s'agit maintenant de passer au niveau de la législation. Vous pouvez me recommander de déposer beaucoup de législations.

• 1040

Je suis bien prêt à faire travailler tout le mécanisme du gouvernement..., mais selon mon expérience, mis à part le problème constitutionnel, nous n'avons pas réussi encore à obtenir l'accord de tous les partis à la Chambre des communes pour passer des législations qui sont nécessaires et d'une façon rapide. Que voulez-vous, il y a 50 pièces de législation devant la Chambre des communes. Je suis en compétition avec mes confrères du cabinet qui, eux aussi, ont des problèmes qui nécessitent une législation. Plusieurs me disent: « Ecoutez monsieur le ministre de la Justice, votre programme constitutionnel a pris énormément de temps à la Chambre des communes... » Tout le monde sait que ce n'est pas moi qui en est responsable. J'aurais terminé cela il y a un an. C'est pour plaire à l'opposition, comme toujours, que j'ai pris un an et demi. Mais j'aurais fait cela pour le mois de décembre l'an passé. Mon échéancier était, «à la Chrétien», rapide, mais que voulez-vous, c'est la Chambre qui a pris tout ce temps.

Alors là, même si je vous présentais une nouvelle législation sur la preuve, cela ne règle pas le bill C-53. Je suis très soucieux de le déposer, et j'avais demandé à mon parti de ne présenter aucun orateur si possible, pour que cela vienne devant ce Comité-ci, et pour qu'on puisse faire le débat avec les témoins et les partis intéressés dans les plus brefs délais. Mais, je m'en remets aux membres de la Chambre. Je ne peux pas dicter l'ordre du jour de la Chambre des communes. Nous faisons des travaux considérables dans plusieurs domaines, mais comme le disait mon sous-ministre, depuis 1977 que l'on prépare des législations pour la réforme du code criminel, que l'on dépose des bills, et que cela ne passe jamais! On connaît très bien le dicton: «Le gouvernement propose et l'opposition dispose». Alors, on peut en préparer d'autres, mais vous, le Comité, vous n'êtes pas prêts à me garantir que si j'arrive avec le projet de loi sur la preuve demain, vous allez le passer d'ici deux mois. Je pense bien que ça va être là pendant deux ans avant qu'on puisse avoir notre ordre de renvoi au Comité.

M. Lachance: Monsieur le président, je sais que mon temps est écoulé. Je n'ai posé que trois questions, et j'ai seulement un commentaire à faire pour en terminer. Je ne veux pas ambitionner sur mes collègues.

Sur la question des mandats de main forte, monsieur le ministre, j'aimerais simplement vous indiquer que ce Comité ne demande pas mieux que d'étudier cette question. Ce que nous ne voudrions pas, c'est qu'une décision soit prise dans l'absolu, sans que la Chambre des communes puisse la réviser. Merci.

[Traduction]

The Supreme Court has supported our view somewhat, in ruling that we must have a consensus rather than unanimity, so perhaps in the future it will be easier to develop legislation that can be approved by the provincial governments. With respect to the Evidence Act, as was saying Mr. Tassé, there has been a lot of work carried out. Of course, we must now translate this into legislation. You can certainly recommend that I should table more legislation.

I am quite prepared to set the whole government to work, but in my experience, except on the constitutional issue, it has not been possible to obtain the consents of all parties of the House of Commons to pass rapidly the necessary legislation. What can one do, there are 50 bills now before the House. I am competing with my cabinet colleagues, who also have some issues that need to be legislated. Many are chiding me: "listen, Mr. Minister of Justice, your constitutional program has taken an enormous amount of time in the House . . .", everyone knows that I am not responsible. Had it been up to me, I would have finished a year ago. It is only in order to be agreeable to the opposition, as always, that I had to take up a year and a half. Personally, I would have the whole thing wrapped up by December of last year. "A la Chrétien", my deadlines would have seen rapid passage, but unfortunately, the House decided on taking more time.

Therefore, even if I were to table a new bill on evidence, it still would not dispose of Bill C-53. I am most anxious to table it, and I have asked my party that there be no debate in the House if possible, that it be referred directly to this committee, and that debate take place with witnesses and concerned parties as soon as possible. However, it is up to the members of the House. I cannot dictate an agenda to the House. We are doing a fair amount of work in many areas, but as my deputy minister said earlier, we have been preparing legislation on the reform of the Criminal Code since 1977, we have tabled bills to this effect but these are never passed. Everyone knows the saying: "the government proposes and the opposition disposes." Sure, I can prepare other bills, but can the committee guarantee that if I table a bill on the Evidence Act tomorrow, that you shall have it passed within two months. I think it may well be two years before we can have an order of reference to the committee.

Mr. Lachance: Mr. Chairman, I know my time is up. I have asked only three questions, and I shall close with a brief comment. I do not want to take up my colleagues' times.

With respect to writs of assistance, Mr. Minister, I want you to know that this committee would be most pleased to consider the whole issue. All we are asking is that no absolute decision be taken without a review by the House. Thank you.